



le Mot du maire

Germain Richer

Chères Prévostaises,
Chers Prévostois,
L'année s'achève déjà et les membres du conseil municipal et moi-même sommes à préparer les grandes orientations pour l'année 2014 ! Cette année se termine avec un bilan positif des réalisations et 2014 sera aussi un tournant marquant dans les divers domaines qui animent notre Ville : familles et aînés, culture, déploiement et conservation de nos espaces verts, etc.

Par ailleurs, comme nous avons beaucoup de question relativement aux compteurs intelligents, je vous rappelle que le 18 novembre dernier, les membres du conseil ont adopté à l'unanimité une demande adressée au gouvernement du Québec afin qu'il impose immédia-

tement à Hydro-Québec un moratoire sur l'installation de tout compteur de nouvelle génération. Hors, au cours des dernières semaines, Hydro-Québec a débuté l'installation de ces compteurs à plusieurs endroits sur le territoire. Vous comprendrez que la demande du conseil municipal ainsi que celles de plusieurs villes du Québec au gouvernement n'interdisaient pas à Hydro-Québec de procéder à l'installation de ces dits compteurs. Cependant, puisque l'entreprise est de juridiction provinciale, c'est la Régie de l'Énergie qui possède le pouvoir d'imposer un moratoire visant à interdire leur installation.

Notez également, qu'en tant qu'abonné d'Hydro-Québec, il vous est possible de refuser l'installation de ce compteur en téléphonant au

numéro inscrit sur la lettre reçue par Hydro-Québec. Afin de vous protéger, vous pouvez également envoyer une lettre enregistrée à Hydro-Québec signifiant votre refus. Ces demandes de refus peuvent également être envoyées suite à l'installation du compteur de nouvelle génération. Sachez que la Ville fait tout en son pouvoir pour appuyer le mouvement de refus de Prévost. Vous pouvez consulter leur site Internet pour plus de détails au www.prevostrefuse.wordpress.com.

En terminant, en cette période de réjouissance, le conseil municipal et moi-même tenons à souhaiter à chaque Prévostois et Prévostoise, de très joyeuses fêtes empreintes de bonheur et d'amour ainsi qu'une année 2014 en santé pour vous et vos proches.

Nouvelles du conseil

Voici un résumé des principales décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 9 décembre 2013.

- Conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 672 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Prévost ».
- Une entente relative à l'utilisation par la Ville de Prévost du site du dépôt de neiges usées de la Municipalité de Piedmont, a été conclue. Cette entente est d'une durée initiale de 2 ans.
- Suite au dépôt d'une demande de tenue de registre, le conseil municipal a décidé de retirer le projet de règlement 601-23 intitulé « Amendement au règlement de zonage numéro 601, tel qu'amendé (Agrandissement de la zone H-222) ».
- Le conseil a adopté la version finale du règlement 601-24 intitulé « Amendement au règlement de zonage 601, tel qu'amendé (Secteur des Villas) ». Ce règlement, qui vise exclusive-

ment la zone H-260, crée des dispositions particulières afin d'y interdire certains bâtiments et constructions accessoires et d'y interdire l'entreposage et le stationnement de véhicules récréatifs.

- Le conseil municipal a adopté le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2014. Le calendrier des séances s'établit comme suit :

Date de la séance	Heure de la séance
Le lundi, 13 janvier 2014	19 h 30
Le lundi, 10 février 2014	19 h 30
Le lundi, 10 mars 2014	19 h 30
Le lundi, 14 avril 2014	19 h 30
Le lundi, 12 mai 2014	19 h 30
Le lundi, 9 juin 2014	19 h 30
Le lundi, 14 juillet 2014	19 h 30
Le lundi, 11 août 2014	19 h 30
Le lundi, 8 septembre 2014	19 h 30
Le mardi, 14 octobre 2014	19 h 30
Le lundi, 10 novembre 2014	19 h 30
Le lundi, 8 décembre 2014	19 h 30

- Préalablement à la réalisation du projet domiciliaire de la rue du Clos-Saint-Denis, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement 601-25. Ce règlement vise à amender le règlement de zonage numéro 601, tel qu'amendé, de façon à créer la nouvelle zone H-277 ainsi que les normes applicables à cette dernière afin d'encadrer la réalisation dudit projet domiciliaire. Le conseil municipal a également adopté le projet de règlement 607-4 afin de mettre en place un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) spécifique à la nouvelle zone H-277. Une assemblée de consultation sera tenue sur ces projets de règlement le mercredi 15 janvier 2014 à 19 h 30, à la salle Saint-François-Xavier.

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal se tiendra le **lundi 13 janvier 2014 à 19 h 30.**

Nouvelles

du Service loisirs, de la culture et de la vie communautaire

La vie communautaire en action...

Club Soleil de Prévost
Le Club Soleil de Prévost reprendra ses activités à compter du 6 janvier et vous rappelle que les bingos ont lieu les 1^{er} et 3^e mardis du mois à 13 h 30 au centre culturel. Également au programme, shuffleboard le lundi et scrabble le mercredi. Le prochain souper-danse aura lieu le 11 janvier prochain. Pour information, contactez Suzanne Monette au 450 224-5612.

La Mèche d'or, club amical de Prévost
avec danses sociales et en ligne au Méridien 74: le samedi 18 janvier pour le **Banquet d'hiver**. Réservation obligatoire cinq jours à l'avance.

Information et réservation auprès de Céline : 450 431-1662.

Prévostars

Le gala Prévostars organisé par le Club optimiste de Prévost aura lieu le samedi 29 mars prochain. Plusieurs prix à gagner !

Les auditions auront lieu à la salle Saint-François-Xavier de Prévost, les 10 et 11 janvier prochain.

Pour toute information ou pour vous inscrire: www.prevostars.org. Nathalie au 450 224-1098 ou Line au 450 224-1834.

INSCRIPTIONS - ÉTÉ 2014



**CLUB DE SOCCER
FC BORÉAL**

**Du 13 au 18 janvier 2014
Au bureau du FC Boréal
296, rue des Genévriers à Prévost
Rabais de 25 \$**

Heures d'ouverture :

Lundi au mercredi : 9 h à 12 h et 13 h à 16 h
Jeudi et vendredi : 9 h à 12 h, 13 h à 18 h et 19 h à 21 h

Samedi : 9 h à 12 h - Dimanche : fermé

Les inscriptions se poursuivront du 20 janvier au 28 février 2014 sans le rabais de 25 \$.

Pour la tarification, veuillez consulter le site Internet du FC Boréal au www.fcboREAL.ca.
450 592-2282 info@fcboREAL.ca

PATINOIRES EXTÉRIEURES

Les pavillons sont accessibles tous les jours entre 9 h à 21 h*.

*À noter que les pavillons Léon-Arcand et Val-des-Monts fermeront à 22 h le vendredi et le samedi!



HORAIRE DES FÊTES
(Ouverture des pavillons)

24 et 31 décembre : 10 h à 17 h

25 décembre et 1^{er} janvier : 10 h à 17 h
(Léon-Arcand, Anneau, Val-des-Monts et lac Écho)

26 décembre et 2 janvier : 10 h à 21 h

Consultez le bulletin municipal de décembre ou notre site Internet pour savoir où se situent les différentes patinoires.

COLLECTE DES ORDURES ET DES ENCOMBRANTS

EXCEPTIONNELLEMENT,
la collecte des matières recyclables se fera le jeudi 26 décembre pour le secteur 2 (en rose dans le Calendrier des matières résiduelles) et le 2 janvier pour le secteur 1 (en jaune dans ledit Calendrier) en raison du congé des fêtes.

Merci de votre collaboration!

PROGRAMMATION HIVER 2014

Inscriptions du 9 décembre 2013
au 10 janvier 2014

(en ligne seulement du 20 décembre 2013 au 5 janvier 2014 inclusivement)

En ligne au www.ville.prevost.qc.ca

Inscriptions loisirs de la page d'accueil

ou



Au Service des loisirs
2945, boul. du Curé-Labelle
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30



Programmation complète sur le site Internet de la Ville et dans le bulletin municipal.

SONDAGE - ENVIRONNEMENT

Dans la continuité des sondages débutés en 2012, la Ville de Prévost demande maintenant l'opinion de ses citoyennes et citoyens sur les services offerts en environnement.

Votre opinion est importante! Remplissez le sondage à l'adresse suivante

<https://fr.surveymonkey.com/s/enviroprevost> ou en vous rendant sur le site Internet de la Ville à l'onglet Sondages.

De nombreux prix de participation seront tirés parmi les répondants.

COLLECTE DES SAPINS DE NOËL

Les jeudis 9, 16 et 23 janvier 2014

Vous devez mettre votre sapin en bordure de la rue, mais il ne doit pas nuire au déneigement ou être enseveli par la déneigeuse.



Tous les sapins doivent être dépouillés de toutes décorations :
crochets, guirlandes,
glaçons, boules, lumières, etc.



BIBLIOTHÈQUE

JEAN-CHARLES-DES-ROCHES

Horaire des Fêtes

23 décembre	10 h à 17 h
24, 25, 26 décembre	Fermée
27 décembre	10 h à 17 h
28 décembre	10 h à 17 h
29 décembre	Fermée
30 décembre	10 h à 17 h
31 décembre	Fermée
1 ^{er} , 2 janvier	Fermée
3 janvier	10 h à 17 h
4 janvier	10 h à 17 h

Retour à l'horaire régulier dès le 6 janvier 2014.

Toute l'équipe du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire vous souhaite de joyeuses fêtes!

SPECTACLE

Le conteur Francis Désilets présente

« Le sac du quêteux »

12 ans et plus

Spectacle offert par la Ville de Prévost en codiffusion avec Diffusions Amal'Gamme

Samedi 18 janvier 2014 à 20 h

Salle Saint-François-Xavier - 994, rue Principale

Entrée générale : 20 \$

Abonné Diffusions : 16 \$

Pour une soirée chaleureuse et conviviale.

Billets en vente à la bibliothèque Jean-Charles-Désilets, au Service des loisirs et sur le site www.diffusionsamalgamme.com.

AVIS IMPORTANT

La Ville de Prévost tient à rappeler à tous les citoyens qu'il est interdit de stationner un véhicule sur la voie publique entre minuit et 7 h du 15 novembre au 23 décembre et du 3 janvier au 1^{er} avril inclusivement.

OPÉRATION DE DÉNEIGEMENT

Lorsqu'il y a chute de neige, il est important de laisser vos véhicules dans votre entrée et non dans la rue. Ce simple geste facilite grandement les opérations de déneigement et permet de déneiger l'ensemble des rues du territoire.

Merci de votre précieuse collaboration!

Joyeuses fêtes à tous

Veuillez prendre note que les bureaux municipaux seront fermés du lundi 23 décembre 2013 au vendredi 3 janvier 2014 inclusivement.